

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – Séance du 26 mars 2024**

**Nombre de Membres : Afférents : 8 Présents : 6\_\_ Qui ont pris part au vote :6\_\_**

**A l'unanimité\_\_ Pour : 6\_\_ Contre : 0\_\_ Abstention : 0\_\_**

Le conseil ayant été convoqué l'an 2024, le 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01 mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 01 mars 2024.

**Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil municipal a été de nouveau convoqué :**

L'an 2024, le 26 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21 mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte et sur le site Internet de la Mairie le 21 mars 2024.

**Le Conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.**

**Présents :** Mmes Violette FERNANDES, Maire, Ingrid YENK ; MM : Nicolas MILLET, Nicolas ANCLIN, Guy LACOUDRE, Paul DELUGE,

Excusé(s) ayant donné procuration :

Absents : Sandra TORASSO et Alain PLANCHON

**A été nommé(e) secrétaire :** Nicolas MILLET

**2024\_0004 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – COMMUNE (22500)**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion établi par Madame la Trésorière du SGC de Saint-Amand-Montrond à la clôture de l'exercice 2023

Le compte de gestion 2023 établi par le receveur doit être approuvé.

Il doit être conforme au compte administratif établi par la commune.

- Une dépense totale pour la section de fonctionnement en 2023 de 183 970,04 €
- Une recette totale pour la section de fonctionnement en 2023 de 290 458,86 €
- Une dépense totale pour la section d'investissement en 2023 de 91 910,25 €
- Une recette totale pour la section d'investissement en 2023 de 84 401,31 €

Soit en résultat de clôture :

Pour la section de fonctionnement + 106 488,82 € ; Pour la section d'investissement – 7 508,94 €

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion de Madame la Trésorière du SGC de Saint-Amand-Montrond pour l'exercice 2023 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/03/2024

Le Maire

Violette FERNANDES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20240329-2024\_0004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2024

Le Secrétaire de Séance

Nicolas MILLET